

#### Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie- Bruxelles
- Libre subventionné  
 libre confessionnel  
 libre non confessionnel)
- Officiel subventionné
- Niveau : Promotion sociale secondaire + supérieur

#### Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

#### Période de validité

- A partir du 21/11/2015
- 

#### Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite :  
 Voir dates figurant dans la circulaire

#### Mot-clé :

- enseignement de promotion sociale ;
- absences justifiées ;
- périodes prévues à l'horaire.

#### Destinataires de la circulaire

Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement de promotion sociale subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;

Aux Chefs des établissements d'enseignement de promotion sociale organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;

Aux membres du Service général de l'Inspection ;

Aux membres du Service de la Vérification de l'enseignement de promotion sociale.

#### Pour information :

A tous les responsables des services administratifs compétents en matière d'enseignement et de recherche scientifique.

#### Signataire

Ministre / Administration générale de l'Enseignement  
 Administration : Direction générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique  
 Madame Chantal KAUFMANN, Directrice générale

#### Personnes de contact

Service ou Association : Direction de l'Enseignement de Promotion sociale - Service de la Vérification

Nom et prénom	Téléphone	Email
Daniel Robert, Vérificateur Principal	0475/60.58.75	daniel.robert@cfwb.be
Thierry Meunier, Attaché	02/690.85.15	thierry.meunier@cfwb.be

Madame, Monsieur,

A la demande de Madame la Ministre SIMONIS, en charge de l'Enseignement de promotion sociale, je vous invite à prendre connaissance des dispositions spécifiques liées au relèvement du niveau d'alerte terroriste au niveau 4 sur le territoire de la Région Bruxelles-Capitale, en ce qui concerne la comptabilisation des présences des étudiants et la gestion des périodes de cours.

Les dispositions énoncées ci-après s'appliquent, dans l'enseignement de promotion sociale, pour l'ensemble des établissements organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles, en Région de Bruxelles-Capitale, aux dates suivantes : samedi 21 novembre 2015, lundi 23 novembre 2015 et mardi 24 novembre 2015.

Elles sont également étendues aux implantations localisées en Région de Bruxelles-Capitale des établissements dont le siège est situé en dehors de la Région.

L'ensemble des formations, tant du niveau secondaire que supérieur sont pareillement concernées.

1° Assiduité :

Les 21, 23 et 24 novembre 2015, les étudiants seront considérés, selon le cas, comme présents ou en absence régulièrement justifiée en raison de circonstances exceptionnelles.

Pour ce motif d'absence, aucun document justificatif ne sera demandé aux étudiants.

2° Périodes de cours des unités d'enseignement prévues à l'horaire :

Concernant les périodes de cours prévues à l'horaire, aux dates susmentionnées, il convient, par dérogation aux dispositions de la circulaire n° 5241<sup>1</sup>, de les considérer comme réellement organisées.

Au regard de ces circonstances exceptionnelles, les périodes considérées ne devront pas être reprogrammées et seront d'office assimilées aux 90 % des périodes prévues au dossier pédagogique qui doivent toujours être réellement organisées.

Je vous remercie de bien vouloir appliquer scrupuleusement les présentes dispositions.

**La Directrice générale,**

**Chantal KAUFMANN**

---

<sup>1</sup> Circulaire n° 5241 du 29/04/2015 - Calendrier général de fonctionnement des établissements d'enseignement de promotion sociale pour l'année scolaire 2015-2016